

APE JY COUSTEAU



INSCRIPTION

Dimanche 7 juin 2026

VIDE-GRENIER

Secteur des Arches
Pouzioux la Jarrie

DÈS
6H30
(EXPOSANTS)

ET 8H
(VISITEURS)

RENSEIGNEMENTS

- par sms : 06.26.65.23.21
- par mail : ape.jycousteau@gmail.com

Sur réservation uniquement, avec votre règlement.

Pas de réservation par téléphone ou mail

BOISSONS ET RESTAURATION SUR PLACE

Réservé aux particuliers.

Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte. Bulletin d'inscription à télécharger sur : @apejycousteau

2€
le mètre
linéaire

Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement

Art.1 : L'APE J.Y. Cousteau est organisatrice du vide-grenier se tenant à Vouneuil-sous-Biard, Pouzioux-la-Jarrie, le 7 juin 2026 de 08 h à 17h. L'accueil des exposants débute à 06h30.

Art.2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour l'inscription au registre de la manifestation. L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement complet.

Art.3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur peut le faire.

Art. 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, ou toutes détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

Art. 5 : Les objets invendus ne devront pas être abandonnés sur la chaussée. L'exposant s'engage à ramener ses invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible de poursuites.

Art. 6 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter la manifestation, sans remboursement possible de sa réservation.

Art. 7 : Pour des raisons de sécurité, toute vente de produit alimentaire est interdite.

Art. 8 : Un minimum de 5 mètres de réservation est obligatoire par véhicule que vous souhaitez garder sur place, 10 mètres pour un véhicule avec remorque ou 1 camionnette (sous réserve de la longueur de ce dernier et des emplacements disponibles au moment de la réservation).

Art. 9 : En s'inscrivant à ce vide-grenier, l'exposant déclare sur l'honneur qu'il n'a pas participé à plus de deux autres "ventes au déballage" cette année en cours (2026).

Nom & Prénom : Profession :

Adresse :

@mail :

Téléphone :

N° immatriculation de mon véhicule :

Type de véhicule :

Carte d'identité/passeport n° : Délivré(e) le :

Par le Préfet de : N° d'identification.....

INSCRIPTION : (2€ le mètre, minimum 5 mètres avec 1 seul véhicule [ou minimum de 10 m pour un véhicule + remorque ou 1 camionnette] selon véhicule et emplacements disponibles à la réservation – Nous vous confirmerons ultérieurement la possibilité de conserver ou non votre véhicule). Un parking est situé à proximité.

Nombre de mètres : X 2 € = €

Observation emplacement :

Objets proposés à la vente :

Réservation plateaux repas (2 saucisses ou 2 merguez, frites, eau, dessert et café) :

Nombre de plateaux avec SAUCISSES : x 7 € = €

Nombre de plateaux avec MERGUEZ (Halal) : x 7 € = € } **TOTAL REPAS =** €

Je soussigné(e)..... demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 7 juin 2026 et déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés et de ne pas participer à deux autres manifestations de même nature dans l'année civile. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription la photocopie recto verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l'APE J.Y. Cousteau (sinon mon inscription ne sera pas prise en compte). Inscription complète par courrier (Confirmation de votre inscription par mail ou SMS) :
APE J.Y. Cousteau - 74 rue Firmin Petit - 86580 Vouneuil-sous-Biard

Fait à : le Signature :

Ne pas jeter sur la voie publique